

SESSION 2005

COMPOSITION DE SCIENCES SOCIALES

Sujet commun : ENS Ulm – Lettres et Sciences Humaines – Cachan - ENSAE

DURÉE : 6 heures

L'usage des calculatrices électroniques de poche à alimentation autonome, non imprimantes et sans document d'accompagnement, est autorisé, une seule à la fois étant admise sur la table ou le poste de travail du candidat, et aucun échange n'est autorisé entre les candidats.

SUJET

Les politiques publiques permettent-elles de lutter contre les inégalités sociales ?

Document 1 Les performances du système de redistribution français (1994)

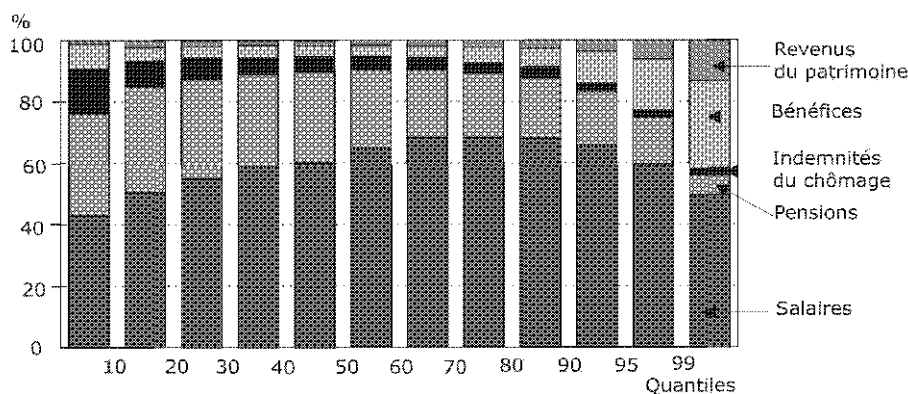
	Quintiles					Décile sup.	Total
	1	2	3	4	5		
Revenu net par équivalent adulte (en milliers de francs)	27,8	56,2	81,1	108,7	210,8	266,5	96,9
Revenu disponible par équivalent adulte (en milliers de francs)	46,2	62,0	80,2	102,0	178,1	217,9	93,7
Revenu net par équivalent adulte (parts du total en %)	5,7	11,6	16,7	22,4	43,5	27,5	100,0
Revenu disponible par équivalent adulte (parts du total en %)	9,9	13,2	17,1	21,8	38,0	23,2	100,0
Taux global de redistribution (en % du revenu net) dont :	69,4	11,4	-0,8	-6,3	-15,6	-18,3	-2,9
- Impôts	-2,9	-3,5	-6,3	-8,7	-16,7	-19,2	-10,8
- Prestations	72,3	14,9	5,5	2,4	1,1	0,9	7,9

Note 1 : Le nombre d'équivalents adultes d'un ménage est égal à la racine carrée du nombre de membres du ménage. Cette correction permet de tenir compte des économies d'échelle propres aux ménages. Elle revient par exemple à supposer qu'un ménage de deux personnes a besoin d'un revenu égal à 1,42 fois celui d'un célibataire pour que ses membres aient le même niveau de vie.

Note 2 : Le taux global de redistribution est égal à l'écart entre revenu disponible et revenu net des ménages, rapporté au revenu net.

Source : Calcul Euromod, échantillon de 2 994 ménages.

Document 2 La composition du revenu initial des ménages selon le quantile de niveau de vie



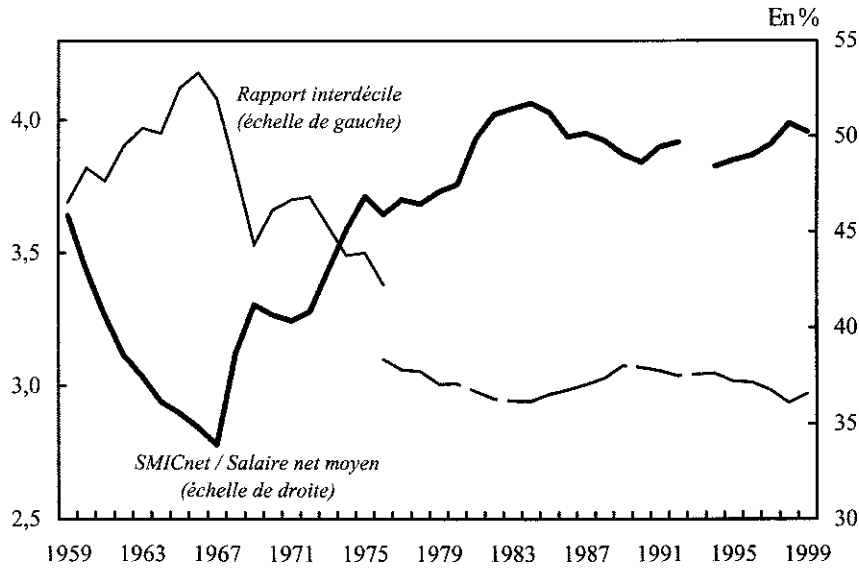
Note 1 : Le **revenu initial** est égal à la somme des revenus d'activité et de remplacement perçus par le ménage et déclarés au fisc (salaires, pensions, indemnités de chômage, bénéfices et revenus du patrimoine), avant impôts et prestations sociales.

Note 2 : Les **bénéfices** regroupent l'ensemble des revenus de l'activité indépendante. Les **pensions** regroupent les pensions de retraite, d'invalidité et les pensions alimentaires. Les **revenus du patrimoine** ne tiennent pas compte des revenus exonérés de l'impôt sur le revenu ou soumis à prélèvement libératoire.

Champ : Ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est ni étudiante ni militaire du contingent.

Source : Enquête revenus fiscaux 2000, INSEE – DGI.

Document 3 L'évolution de la dispersion des salaires (1959-1999)



Champ : Salariés à temps complet du secteur privé et semi-public (ce dernier regroupant des entreprises à capitaux mixtes, privés et publics).

Lecture : Evolution du rapport interdécile (axe de gauche) : en 1960 le salaire net perçu par le moins rémunéré des 10 % de salariés du haut de la distribution des salaires était 3,8 fois supérieur au salaire perçu par le plus rémunéré des 10 % de salariés du bas de la distribution des salaires.

Note : À partir de 1976, les données ne sont plus totalement comparables avec les années précédentes et certaines données sont manquantes.

Source : INSEE, déclarations annuelles de données sociales (DADS).

Document 4 Article du Monde (09.04.04), « Après trente ans de recul, la pauvreté menace de regagner du terrain »

L'observatoire national de la pauvreté, dans un rapport rendu public jeudi 8 avril, montre que le taux de pauvreté a été divisé par deux en trente ans mais soutient que la hausse du chômage et la réforme de l'indemnisation des demandeurs d'emploi risque de retourner la tendance.

Depuis plusieurs décennies, la pauvreté recule en France. Après avoir marqué le pas entre le milieu des années 1980 et le milieu des années 1990, ce mouvement de baisse a repris. Mais la courbe risque fort de s'inverser, à compter de 2002, du fait de la détérioration du marché du travail et de la réforme du régime d'assurance-chômage, qui a durci les conditions d'indemnisation des demandeurs d'emploi.

(...)

Sur le « long terme », les grandes tendances, remises en lumière par l'Observatoire, sont plutôt réconfortantes. Le taux de pauvreté a, en effet, été divisé par deux en une trentaine d'années. En 2001, 6,1 % des ménages vivaient sous le seuil de pauvreté (qui s'établissait à 602 euros par mois et par adulte, contre 650 en 2003), alors qu'ils étaient 15 % à connaître cette situation trente et un an plus tôt. Fournis par l'enquête « Revenus fiscaux » de l'Insee, ces chiffres seraient toutefois plus élevés si l'on retenait les critères d'Eurostat, l'Office statistique des communautés européennes, qui fixe le seuil de pauvreté à 60 % du revenu médian (contre 50 % en France) : à cette aune, la proportion de familles pauvres en France se monterait à 12,4 % pour l'année 2001 (soit plus de 7,1 millions de personnes).

De tels dénombrements sont, par ailleurs, incomplets, puisqu'ils ne portent que sur la France métropolitaine. Du coup, les populations démunies des DOM-TOM passent à la trappe, alors même qu'elles ne sont pas quantité négligeable : à la fin juin 2003, il y avait environ 142 000 Rmistes en Guadeloupe, à la Martinique et à la Réunion. Autre facteur d'imprécision : les enquêtes exploitées par l'Observatoire n'intègrent pas « les personnes accueillies dans des centres d'hébergement, des foyers, des maisons de retraite, des hôpitaux (...) ou encore dans des prisons ». Or celles-ci représentent « à peu près 2 % de la population française ».

Chômage de masse

Même si elle est sous-estimée, la pauvreté a indéniablement régressé depuis le début des années 1970. Cette évolution est particulièrement nette pour les personnes âgées. Leurs ressources se sont, en effet, améliorées, « grâce à la maturité du système de retraite par répartition », souligne le rapport. Résultat : moins de 4 % des retraités étaient pauvres en 2001, contre 30 % trente et un an auparavant. A l'inverse, le taux de pauvreté des salariés s'est accru de 38 % sur la même période, en raison de la persistance d'un chômage de masse et de la prolifération des emplois dits « atypiques » (temps partiel rémunéré au SMIC horaire, CDD, intérim, stages...). « Le mouvement long de réduction de la pauvreté s'est donc accompagné du développement d'une nouvelle forme de pauvreté : celle des actifs », analyse l'Observatoire. En 2001, l'INSEE recensait un million de « travailleurs pauvres » (définis comme des personnes actives pendant au moins six mois dans l'année, ayant effectivement occupé un emploi durant au moins un mois et vivant dans un ménage en-dessous du seuil de pauvreté). Plus de 60 % d'entre eux avaient exercé une activité tout au long de l'année, ce qui prouve que « les titulaires d'un emploi stable ne sont pas épargnés par la pauvreté ».

Celle-ci reste, cependant, sensible aux évolutions du marché du travail. De 1996 à 2001, le nombre de pauvres est passé de 4 millions à un peu plus de 3,5 millions. Cette diminution, « en phase avec la reprise économique » observée sur la période, a essentiellement concerné « les personnes les plus proches » de l'emploi. « Mais la baisse du chômage ne suffit pas à faire reculer toutes les formes de pauvreté », ajoute l'Observatoire. La proportion de pauvres s'est, en effet, accrue dans certaines franges de la population (familles monoparentales, adultes handicapés...). Celles-ci sont, bien souvent, peu qualifiées et éloignées du monde du travail.

Depuis que la croissance a commencé à s'essouffler, il y a trois ans, la pauvreté a probablement regagné du terrain. Le rapport de l'Observatoire soutient cette thèse – malgré l'absence de statistiques de l'INSEE postérieures à 2001 – en s'appuyant sur d'autres indicateurs. Ainsi, après deux ans de baisse, le nombre de Rmistes est reparti à la hausse (+ 1,4 % en 2002, + 4,9 % en 2003). De même, la proportion de familles en butte à « des contraintes budgétaires » et à « des restrictions de consommation » a progressé entre 2001 et 2003, d'après l'Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages. « La réforme de l'assurance-chômage devrait *a priori* renforcer cette tendance », poursuit l'Observatoire. Désormais couverts par les Assedic sur des périodes moins longues, certains demandeurs d'emploi vont basculer d'une manière « plus précoce » vers les minima sociaux (RMI, allocation de solidarité spécifique accordée aux chômeurs en fin de droits...).

« *Working poor* »

De telles évolutions peuvent toutefois être amorties grâce à l'intervention de l'Etat-providence. Le rapport rappelle en effet « l'importance des transferts sociaux » : si ceux-ci n'existaient pas, la part des ménages pauvres en 2001 s'élèverait non pas à 6,1 % mais à 13,1 %. « Les prestations sociales font baisser de plus de moitié le taux de pauvreté des familles monoparentales et de plus de 60 % celui des familles nombreuses », précise l'Observatoire. Elles représentent plus de la moitié des ressources des foyers les plus modestes.

Compte tenu de leur poids, ces aides ne dissuadent-elles pas les plus démunis de travailler ? La question « parcourt l'opinion », rappelle Bertrand Fragonard, le président de l'Observatoire. Mais pour lui, le retour à l'emploi n'obéit pas uniquement à des considérations monétaires. Ainsi, en 1998, un tiers des allocataires de minima sociaux ayant repris une activité déclaraient n'y avoir aucun intérêt financier ; 12 % d'entre eux affirmaient même « y perdre ». Le fait de remettre un pied dans le monde du travail, de toucher un « vrai » salaire – et non pas un transfert social – peut représenter, à lui seul, un facteur de motivation. De plus, les bénéficiaires du RMI, de l'allocation parent isolé (API) ou de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ne sont pas coupés de l'emploi puisqu'un quart d'entre eux exercent une activité. Enfin, l'écart entre le RMI et le revenu des « working poor » s'est creusé au cours des dernières années grâce à une succession de mesures (hausse du SMIC, instauration de la prime pour l'emploi, réforme de la taxe d'habitation). Celles-ci ont rendu « le travail financièrement plus attractif ».

Bertrand Bissuel.

Document 5 Revenu monétaire total selon les revenus d'activité perçus et la configuration familiale

Revenu monétaire total (en francs) par foyer et par mois	RMI	½ SMIC	1 SMIC
Personnes seules	3 340	3 332 (b)	5 259
Couples sans enfant	4 469	3 610 (a)	5 572
Couples 1 enfants	5 192	3 930 (a)	6 016
Couples 2 enfants	5 996	4 730 (a)	6 868
Couples 3 enfants	7 040	6 560 (a)	8 821
Familles monoparentales 1 enfant	4 607	4 429 (b)	6 580
Familles monoparentales 2 enfants	5 275	5 687	7 900
Familles monoparentales 3 enfants	6 319	7 991	10 349

(a) Les ressources peuvent être complétées par une allocation différentielle de RMI.

(b) La personne n'a pas droit au RMI, même si ses ressources totales sont inférieures à celles obtenues par un allocataire.

Lecture : Le tableau indique le total des ressources (salaires éventuels + prestations familiales + minimum social + allocation logement) auquel a droit le foyer pour différents cas-types. La colonne RMI correspond aux foyers ne percevant aucun revenu d'activité et percevant le Revenu Minimum d'Insertion. Les colonnes ½ SMIC et SMIC correspondent aux foyers dont le revenu d'activité est égal respectivement à un demi ou à un SMIC mensuel. Pour les trois types de foyers, le revenu monétaire total tient compte de l'ensemble des prestations sociales auxquelles le foyer a droit.

Source : Rapport du CSERC (Conseil supérieur pour l'étude des revenus et des coûts) sur les minima sociaux, 1997.

Document 6 Proportion d'élèves entrés en 6^{ème} en 1962, 1973, 1980 et 1989, qui ont obtenu le baccalauréat selon l'origine sociale

En %	Elèves entrés en 6ème en :			
	1962 (1)	1973	1980	1989
CSP du père				
Non-actifs et divers	8,4	13,1	17,8	34,3
Ouvriers, contremaîtres, personnels de service	11,3	16,8	25,9	52,5
Agriculteurs	14,8	24,4	38,9	71,1
Artisans, commerçants	23,4	30,1	39,0	58,7
Employés	24,8	29,9	38,7	60,0
Cadres moyens, instituteurs	49,3	48,8	57,3	76,3
Cadres supérieurs, professions libérales, chefs d'entreprise, professeurs	54,6	66,3	74,1	85,3
Ensemble (Moyenne de la génération)	20,6	28,1	38,5	62,7

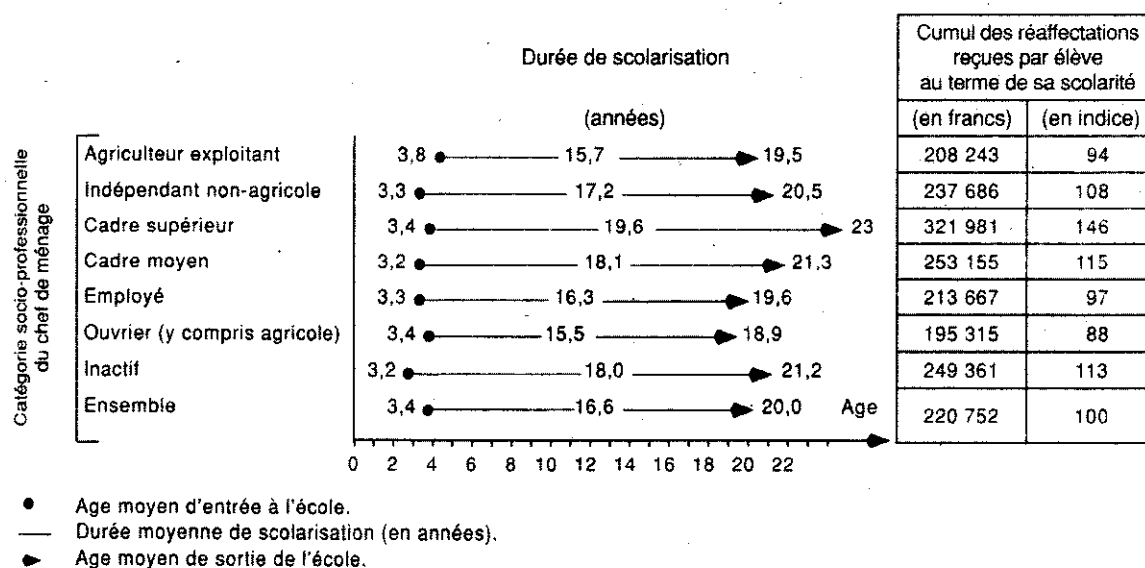
(1) Les proportions de 1962 concernent les élèves sortis du CM2 et non les seuls élèves entrés en 6^{ème}. Elles ont été légèrement corrigées à partir des données initiales publiées par l'INED pour couvrir environ 95% d'une génération.

Lecture : parmi les enfants d'ouvriers, contremaîtres et personnels de service, 16,8% des entrants en 6^{ème} de 1973 et 52,5% des entrants en 6^{ème} de 1989 ont obtenu le baccalauréat (quel que soit le nombre d'années nécessaires à cette obtention).

Source : panel national d'élèves sortant de l'école primaire (recrutement 1962), INED ; panels nationaux d'élèves du second degré (recrutements 1973, 1980 et 1989), ministère de l'Education nationale.

Document 7 Le coût de la scolarisation par catégorie socio-professionnelle en France

Le coût de la scolarisation par catégorie socio-professionnelle en France



Champ : Dépenses de l'Etat et des collectivités locales pendant l'exercice budgétaire 1984. Les dépenses des ménages (frais d'inscription) et des entreprises (taxes d'apprentissage) sont exclues.

Note : Les dépenses individualisables d'éducation des administrations publiques ont été réaffectées par ménage et par jeune selon la CSP de la personne de référence du ménage.

La **réaffectation totale** de la dépense individualisable mesure l'effort global de la collectivité pour l'ensemble des ménages d'une catégorie sociale.

La **réaffectation par ménage** est le quotient de la somme réaffectée à une catégorie de ménages par le nombre de ménages de la catégorie.

Enfin, la **réaffectation par élève** est le quotient de la somme réaffectée à une catégorie de ménages par l'effectif des jeunes de certains âges vivant dans ces ménages.

Source : B. Mendès France, 1987, « Les dépenses publiques d'éducation », *Economie et Statistique*, n°203, octobre.

Document 8 Revenu moyen par équivalent adulte en fonction de l'origine sociale (2002)

	Revenu moyen (en euros)									
	Avant impôts et transferts					Après impôts et transferts				
	1979	1984	1989	1994	2000	1979	1984	1989	1994	2000
Agriculteurs	12 874	14 079	14 058	16 839	17 541	12 914	14 018	14 219	16 728	17 935
Artisans	19 295	17 846	19 199	21 328	20 174	18 137	16 814	18 464	20 214	19 691
Cadres	26 375	26 126	26 435	25 038	24 543	24 490	23 694	23 975	22 946	23 033
Professions intermédiaires	21 225	21 752	20 668	20 122	20 511	20 055	20 292	19 748	19 156	19 534
Employés	17 379	18 195	19 753	18 633	17 720	16 884	17 486	18 970	18 053	17 747
Ouvriers	14 612	15 320	15 440	15 406	15 008	14 592	15 252	15 305	15 588	15 709
Ensemble	16 503	17 154	17 676	18 774	18 313	16 070	16 590	17 161	18 178	18 180

Note 1 : Le nombre d'équivalents adultes d'un ménage est égal à la racine carrée du nombre de membres du ménage. Cette correction permet de tenir compte des économies d'échelles propres aux ménages. Elle revient par exemple à supposer qu'un ménage de deux personnes a besoin d'un revenu égal à 1,42 fois celui d'un célibataire pour que ses membres aient le même niveau de vie.

Note 2 : La catégorie sociale est celle du père de famille.

Source : Enquêtes « budget de famille », INSEE, portant sur les ménages dont le chef de famille est âgé de 30 à 50 ans.

Document 9 Indices de consommation et de renoncement aux soins selon le milieu social

Milieu social	Indice de renoncement à des soins	Indice représentant le % de personnes ayant consulté un médecin généraliste au cours d'un mois	Indice représentant le pourcentage de personnes ayant consulté un médecin spécialiste au cours d'un mois	Indice représentant le pourcentage de personnes ayant consulté un dentiste au cours d'un mois
Agriculteur	0,38	0,80	0,54	0,59
Artisan commerçant	1,02	0,79	0,81	0,77
Cadre et profession intellectuelle	0,70	0,95	1,29	1,40
Profession intermédiaire	0,90	1,06	1,17	1,08
Employé administratif	1,24	1,01	1,22	0,98
Employé du commerce	1,55	0,96	0,87	0,72
Ouvrier qualifié	1,02	1,09	0,84	0,93
Ouvrier non qualifié	1,39	0,98	0,70	0,73
Ensemble	1,00	1,00	1,00	1,00

Note : Les indices sont établis à âge et sexe comparables.

Lecture : L'indice de renoncement aux soins est établi à partir du nombre de personnes ayant déclaré avoir renoncé à des soins pour raisons financières au cours des 12 derniers mois, à sexe et âge comparables.

Par exemple, à structures d'âge et de sexe données, les employés du commerce ont une probabilité 55% plus forte que celle de l'ensemble de la population d'avoir renoncé à des soins pour des raisons financières. De leur côté, les agriculteurs ont une probabilité 62 % plus faible que celle de l'ensemble de la population d'avoir renoncé à des soins pour des raisons financières.

Source : CREDES (Centre de recherche, d'études et de documentation en économie de la santé), enquête Santé Protection Sociale, année 2000.

Document 10 Pourcentage de ménages affiliés à la couverture maladie universelle (CMU) depuis moins d'un an, ayant commencé des soins depuis qu'ils bénéficient de la CMU, parmi ceux qui y avaient renoncé pour des raisons financières

En %	Au moins un soin	Type de soin entrepris par les ménages qui ont commencé au moins un soin		
		Soins dentaires	Prothèses dentaires	Optique
Type de ménage				
Personne seule	71	75	51	40
Couple sans enfant	83	68	63	73
Famille monoparentale	65	59	48	68
Couple avec enfants	68	63	46	68
Autres	76	34	34	58
Statut d'emploi de la personne de référence				
Actif occupé				
Chômeur	70	61	59	53
Retraité	70	60	47	58
Inactif	68	49	12	62
	77	69	60	71
Age de la personne de référence				
20-39 ans	69	66	51	52
40-59 ans	78	64	57	64
60 ans et plus	59	33	12	67
Ensemble	71	61	49	61

Lecture (ligne « Ensemble ») : Parmi les ménages affiliés à la CMU depuis moins d'un an et qui avaient auparavant renoncé à des soins pour des raisons financières, 71 % ont entamé au moins un soin. Parmi ces derniers, 61 % ont entrepris des soins dentaires, 49 % des soins de prothèses dentaires et 61 % des soins d'optique.

Source : Enquête auprès des bénéficiaires de la CMU – mars 2003, DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité).

Document 11 Pratiques culturelles à l'âge adulte en fonction de la classe sociale et des pratiques culturelles pendant l'enfance

<i>En %</i>	Lecture de livres	Cinéma	Musée, exposition, monument historique	Théâtre, concert	Pratiques en amateur	Au moins une pratique culturelle à l'âge adulte
Enfant de cadres avec au moins une activité culturelle pendant l'enfance	81	76	70	52	28	97
Enfant de cadres sans activité culturelle pendant l'enfance	71	68	36	33	12	87
Enfant d'ouvriers avec au moins une activité culturelle pendant l'enfance	60	47	39	24	11	81
Enfant d'ouvriers sans activité culturelle pendant l'enfance	29	30	25	14	4	57

Champ : personnes de 15 ans et plus, n'ayant pas été élevées en institution.

Note : Les pratiques culturelles sont entendues à titre passif (fréquentation d'équipements culturels) ou actif (lecture, pratiques en amateur).

Lecture : 81% des enfants de cadres qui pratiquaient au moins une activité culturelle entre 8 et 12 ans ont lu au moins une fois un livre au cours des douze derniers mois.

Source : enquête « Transmissions Familiales », partie variable de l'Enquête Permanente sur les Conditions de Vie d'octobre 2000, INSEE.

Document 12 Part des femmes candidates et élues à l'Assemblée nationale

Année	Part des femmes parmi les candidats	Part des femmes parmi les élus
1958	2,3	1,3
1962	2,4	1,7
1967	2,9	1,9
1968	3,3	1,7
1973	6,6	1,7
1978	16,3	4,0
1981	13,1	5,5
1986	25,1	5,8
1988	11,9	5,6
1993	19,5	5,9
1997	23,2	10,8
2002	39,3	12,1

Champ : France métropolitaine.

Source : ministère de l'Intérieur.